

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le mercredi 1^{er} octobre à 20 h, à la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, monsieur Julien Fournier ainsi que mesdames Marie V. Laporte et Catherine Belleau-Arsenault, tous conseiller et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire. Est absent, monsieur Nicolas Paris-Lafrance, conseiller au siège #6.

Est également présente madame Chantal Baril greffière-trésorière et directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ordinaire ouverte à 20 h et donne les consignes d'usages.

10-25-146 1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Marie V. Laporte
Appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.1 et les suivants et que le point Affaires nouvelles demeure ouvert

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2025**
- 3.2 Dépôt des états comparatifs**
- 3.3 Amendement aux états financiers 2024**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

- 3.4** Entretien hivernal Centre sportif Aciers Solider 2025-2026 – Offre de service de Dereck Gardner
- 3.5** Mandat Pompes Garand – Tests d'eau obligatoires
- 3.6** Partage montant vente d'ameublement ancien bureau– Comité des loisirs et Bibliothèque
- 3.7** Achat de tablettes et de présentoirs – Bibliothèque
- 3.8** Demande de commandite – Agri-Ressources
- 3.9** Jour du Souvenir – Légion Royale Canadienne
- 3.10** Proclamation de la semaine nationale des personnes proches aidantes 2025

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 6.1** Fonds local réservé – Travaux 2025
- 6.2** Déneigement des trottoirs et des entrées - HDV
- 6.3** Déneigement cour du Centre sportif

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9. LOISIRS ET CULTURES

- 9.1** Activités à venir

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 10.1** Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables
- 10.2** Bilan du mandat

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

10.3

10.4

10.5

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10-25-147 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 9 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal du 9 septembre 2025 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

10-25-148 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 88 338.51 \$.

ADOPTÉE

10-25-149 3.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Comme demandé à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses. Le Conseil reconnaît avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état comparatif des revenus et des dépenses.

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'approuver le dépôt des états comparatifs de la page suivante.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**



ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2025

	Budget 2024	Budget 2025	États financiers au 2025-09-30
REVENUS			
Taxes	979 276,00 \$	1 154 279,00 \$	1 144 180,10 \$
Taxes sur une autre base	106 825,00 \$	105 725,00 \$	133 195,23 \$
Compensation tenant lieu de taxes	- \$	- \$	- \$
Transferts	942 649,00 \$	825 439,00 \$	2 854 434,09 \$
Services rendus	2 300,00 \$	2 300,00 \$	2 930,44 \$
Imposition des droits	9 500,00 \$	13 800,00 \$	33 758,91 \$
Amendes et pénalités	- \$	- \$	- \$
Intérêts	9 500,00 \$	11 800,00 \$	13 110,43 \$
Autres revenus	1 900,00 \$	2 380,00 \$	9 656,14 \$
TOTAL DES REVENUS	2 051 950,00 \$	2 115 723,00 \$	4 191 265,34 \$
DÉPENSES			
Administration générale	361 218,00 \$	381 183,00 \$	276 677,23 \$
Sécurité publique	159 661,00 \$	221 952,00 \$	64 861,85 \$
Transport	834 128,00 \$	804 042,00 \$	604 105,66 \$
Hygiène du milieu	126 589,00 \$	130 725,00 \$	77 037,27 \$
Santé et bien-être	3 452,00 \$	3 714,00 \$	3 714,00 \$
Urbanisme et développement	114 244,00 \$	123 634,00 \$	2 299 405,29 \$
Loisirs et cultures	77 824,00 \$	77 845,00 \$	81 108,48 \$
Frais de financement	136 192,00 \$	133 915,00 \$	91 527,78 \$
TOTAL DES CHARGES	1 813 308,00 \$	1 877 010,00 \$	3 498 437,56 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	238 642,00 \$	238 713,00 \$	692 827,78 \$

ADOPTÉE

10-25-150 3.3 AMENDEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS 2024

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de nos états financiers 2024, le MAMH a demandé d'apporter des modifications à la ligne S25 ligne 7 concernant les autres sommes comprises dans l'excédent accumulé ainsi que la ligne S25 ligne 10 concernant le montant non utilisé d'emprunt à long terme contracté;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE la comptable a fait les modifications demandées par le MAMH et que ceux-ci ont été approuvés par celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'annoncer l'amendement aux états financiers et que les corrections ont été apportées à la satisfaction du MAMH.

ADOPTÉE

10-25-151 3.4 ENTRETIEN HIVERNAL CENTRE SPORTIF ACIERS SOLIDER 2025-2026 – OFFRE DE SERVICE DE DERECK GARDNER

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Dereck Gardner pour l'entretien hivernal du Centre sportif, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026 au montant de 6 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenait d'une personne mineure, le conseil a demandé que les parents de celui-ci soient responsables du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu de donner le contrat d'entretien hivernal du Centre sportif Aciers Solider à Dereck Gardner pour un montant de 6 375 \$. Un contrat est signé avec les tâches attendues, le montant octroyé mensuellement et les personnes responsables du contrat.

ADOPTÉE

10-25-152 3.5 MANDAT POMPES GARAND – TESTS D'EAU OBLIGATOIRES

Il a été proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu de mandater Pompes Garand Inc. à effectuer les tests d'eau obligatoires de l'hôtel de ville, au montant de 12 466.43 \$ plus les taxes applicables, selon les normes exigées par le ministère de l'Environnement pour la prochaine année.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

3.6 PARTAGE MONTANT VENTE D'AMEUBLEMENT ANCIEN BUREAU– COMITÉ DES LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

Les élus avaient mentionné lors du conseil du 3 juillet dernier leur intention de séparer la somme recueillie suite à la vente d'articles usagés de l'ancien bureau municipal entre le Comité des loisirs et la Bibliothèque. La somme de 290 \$ sera donc distribuée en deux parties égales, soit 145 \$ au comité des loisirs et de 145 \$ à la Bibliothèque.

ADOPTÉE

10-25-153 3.7 ACHAT DE TABLETTES ET DE PRÉSENTOIRS

Il a été proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'autoriser l'achat de tablettes et de présents supplémentaires pour la Bibliothèque selon la soumission reçue par SOMR au montant de 1 200.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10-25-154 3.8 DEMANDE DE COMMANDITE – AGRI-RESSOURCES

CONSIDÉRANT QU'Agri-Ressources Arthabaska-Érable est un organisme à but non lucratif qui regroupe des représentants (bénévoles) des secteurs agricoles et financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est la prévention de la détresse psychologique en milieu agricole par le biais d'activités, la formation Sentinelle à déclinaison agricole, la promotion des ressources et des services;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets ont été réalisés et que plusieurs autres sont à venir par l'organisme pour rassembler et sensibiliser le milieu à la prévention de la détresse psychologique;

EN CONSÉQUENCE,

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu de contribuer d'un montant de 200 \$ à l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable.

ADOPTÉE

3.9 JOUR DU SOUVENIR – LÉGION ROYALE CANADIENNE

Les élus(es) ont accusé réception de la demande de la Légion royale canadienne, mais ne donneront pas suite cette année.

**10-25-155 3.10 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES
AIDANTES 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 2 au 8 novembre 2025 sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

EN CONSÉQUENCE,

Il est adopté unanimement et résolu de proclamer la **Semaine nationale des personnes proches aidantes** et le conseil invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aide sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*.

ADOPTÉE

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

10-25-156 6.1 FONDS LOCAL RÉSERVÉ – TRAVAUX 2025

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et résolu de prendre 40 000 \$ dans le Fonds local réservé des redevances de carrières pour effectuer la réfection et l'entretien des voies publiques dans la municipalité.

ADOPTÉE

10-25-157 6.2 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES ENTRÉES - HDV

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un déneigeur pour les trottoirs et les entrées de l'hôtel de ville 7 jours sur 7, soit le matin avant l'ouverture du bureau municipal et le soir en cas d'accumulation de neige;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission au montant forfaitaire de 550 \$ plus taxes de monsieur Philippe Leblanc;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'octroyer le contrat de déneigement des trottoirs et des entrées de l'hôtel de ville à monsieur Philippe Leblanc au montant de 550 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

10-25-158 6.3 DÉNEIGEMENT COUR DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Thibault déneige la cour du Centre sportif depuis de nombreuses années et que nous sommes satisfaits du travail exécuté par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE nous avons contacté à nouveau monsieur Sylvain Thibault pour connaître son intérêt à déneiger la cour du Centre sportif jusqu'à la borne sèche pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné est comme l'année dernière, soit 2 075 \$ pour la cour, les portes avant incluant la pente douce et les bacs de matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et résolu d'octroyer le déneigement de la cour et des portes avant, de la pente douce au montant de 2 075 \$ payable en deux versements, soit un au mois de février et l'autre au mois de mai 2026.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9. LOISIRS ET CULTURES

9.1 Activités à venir :

- Le 30 novembre : heure du conte
- Lundi pm jeux de société de 13 h 15 à 16 h 45
- Jeudi à toutes les deux semaines « Ados » et cours de dessin ou d'aquarelle à confirmer
- Tricot-causerie un samedi sur deux
- Halloween le 24 octobre : concours de décoration de citrouille, film et bonbons
- Cours de mouvement somatique à partir du 15 octobre jusqu'à juin 2026 d'une durée d'une heure. Deux portes ouvertes mercredi et jeudi prochain 9 et 10 octobre.
- Fête des enfants : 14 décembre de 10 à 12 h à la salle communautaire

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10-25-159 10.1 ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DE PERSONNES ET FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

CONSIDÉRANT l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte, il est résolu :

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

Philippe Habel	Maryem Mansour
Amélia Lacroix	Véronique Auger
Sandrine Côté	

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

ADOPTÉE

10.2 Bilan du mandat de l'équipe de Sainte-Hélène

10.3

10.4

10.5

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

10-25-160 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte de lever l'assemblée à 20 h 55.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R. C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

(S) SIGNÉ

Lionel Fréchette
Maire

(S) SIGNÉ

Chantal Baril
Directrice générale et
greffière-trésorière

Le Maire, Monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 11 novembre 2025.

